



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 14 novembre 2016 à la salle du Conseil municipal du centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Brigitte Kenny  
Mme Antoinette Boilard-Lord  
M. Roger McGrath  
M. David Ferguson

Étaient absents : Mme Chantal Lebel  
M. Jules Ferland

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2016 - 10 - 018 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

18. Adoption de l'ordre du jour
19. Période de questions
20. Rapport du maire
21. Centre d'Interprétation du Chemin Kempt
22. Gestion administrative pour l'Inspection municipale et la Direction des services d'incendie
23. Sentiers pédestres - compensation
24. Frais juridiques 2016
25. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 14 novembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**2016 - 10 - 019 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**2016 - 10 - 020 Rapport du maire**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, M. François Boulay, maire, présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est.

**Résolution n° 2016 - 10 - 021 Centre d'Interprétation du Chemin Kempt**

CONSIDÉRANT QUE le comité Héritage Chemin Kempt n'est pas en mesure de participer financièrement au projet de rénovation du Centre d'Interprétation du chemin Kempt tel que prévu initialement ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QU' un loyer annuel de mille dollars (1 000 \$) soit demandé au comité Héritage Chemin Kempt pour une durée de six (6) années ;

QUE ce loyer soit payable au plus tard le 30 novembre de chaque année à compter de 2017 ;

QU' en contrepartie, la municipalité prenne à sa charge l'assurance du bâtiment du Centre d'Interprétation du chemin Kempt.

**Résolution n° 2016 - 10 - 022 Gestion administrative pour l'Inspection municipale et la Direction des services d'incendie**

**Résolution n° 2016 - 10 - 022 - 1 Gestion administrative pour l'Inspection municipale**

CONSIDÉRANT le besoin des 8 municipalités du centre et de l'ouest de la MRC d'Avignon en terme d'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche Partie Sud-Est, Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-Francois-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia ont exprimé leur volonté de se regrouper pour se munir de cette ressource ;

CONSIDÉRANT l'ouverture exprimée au conseil des maires pour que la gestion de ces postes soit prise à la MRC d'Avignon dans la mesure où l'ensemble des coûts seront assumés par les municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande à la MRC d'Avignon de prendre en charge la gestion administrative du poste d'inspecteur(trice) municipal(e).

**Résolution n° 2016 - 10 - 022 - 2 Direction des services d'incendie**

CONSIDÉRANT le règlement 2016-002 relatif à la prévention des incendies adopté le 02 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-12-220 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 adoptant le schéma de couverture de risques de la MRC d'Avignon et de ses municipalités membres ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande à la MRC d'Avignon de bien vouloir effectuer une étude sur la mise en commun de la direction incendie au niveau régional dans le cadre de ce programme de subvention.

**2016 - 10 - 023 Sentiers pédestres - compensation**

De nouvelles discussions relatives à l'acquisition du terrain des chutes Kempt seront entamées avec la propriétaire.

**2016 - 10 - 024 Frais juridiques 2016**

Des discussions ont lieu sur l'opportunité d'intégrer une participation de la municipalité d'un montant de 10 000 \$ dans le fonds de solidarité Ristigouche pour l'exercice financier 2016.

**Résolution n° 2016 - 10 - 025 Levée de l'assemblée**

À 20 h 25, M. David Ferguson propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---

---